

**Province de Québec
MRC d'Abitibi-Ouest
Municipalité d'Authier**

À la 12^e séance régulière du conseil municipal d'Authier, soit le 6 décembre 2022, à la salle du conseil municipal, sous la présidence du maire suppléant Monsieur Yvon Gagné et des conseillers suivants :

Madame Nathalie Gaudette

Madame Cindy Demers

Monsieur Ghislain Desaulniers

Monsieur François Deschênes

Madame Rachel Barbe, la secrétaire-trésorière est aussi présente

PÉRIODE DE SILENCE

No-154-06-12-22

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Il est proposé par Madame Cindy Demers et appuyé par Madame Nathalie Gaudette, d'accepter l'ordre du jour avec varia ouvert.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

PÉRIODE DE QUESTIONS :

ADMINISTRATION ET FINANCES :

- Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 1^{er} novembre 2022;
- Adoption des comptes;
- Comité Bellefeuille - Adoption du procès-verbal de la réunion du 22 novembre 2022;
- Comité Bellefeuille – Entente relative à la gestion des lots intramunicipaux et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale;
- Comité Bellefeuille – Adoption de la résolution pour le fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux;
- Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2023-01 concernant l'imposition du taux de taxation pour l'exercice financier 2023;
- Résolution adoptant les quotes-parts de la MRCAO pour l'année 2023;
- Résolution autorisant l'augmentation salariale des employés municipaux pour l'année 2023;
- Adoption du calendrier des réunions régulières du conseil municipal 2023;
- Résolution adoptant les baux de location pour l'année 2023;
- Résolution de création d'un comité d'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels;
- Création d'un fonds réserver pour les dépenses liées à la tenue d'une élection;
- Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection;
- Contrat de vente concernant l'achat final du bâtiment au cadastre 4 730 006;
- Résolution autorisant des dépenses pour l'installation des nouveaux bureaux municipaux;
- Adoption du rapport final PSPS – Des services pour nos familles;
- Vente pour non-paiement de taxes – Suivi;
- Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus municipaux pour l'année 2023;
- Renouvellement pour l'adhésion 2023 à la FQM;
- Demande du téléthon régional de la Ressources;
- Demande de la Fabrique St-Jude d'Authier;
- Suivi vitalisation;
- Fermeture du bureau municipal pour le temps des Fêtes;

SÉCURITÉ PUBLIQUE / SANTÉ ET LOGEMENT SOCIAL

- Adoption du rapport financier de la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon se terminant le 31 décembre 2021;
- Dépôt du rapport d'inspection en sécurité incendie de Proulx & Genesse Inc;

VOIRIE ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

- Information du MTQ;

HYGIÈNE DU MILIEU

- Dépôt de l'étude des alternatives pour la future station d'épuration des eaux usées présenté par Stantec;

LOISIRS ET TOURISME

URBANISME

- Mise à jour des règlements d'urbanisme;
- Mise à jour des règlements d'urbanisme – MRC d'Abitibi-Ouest;

PAROLE AU MAIRE;

SUIVI DES DERNIÈRES RÉUNIONS DES COMITÉS LOCAUX;

PÉRIODE DE QUESTIONS;

VARIA :

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Adopté

ADMINISTRATION ET FINANCES

No-155-06-12-22

Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 1^{er} novembre 2022:

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente, il est proposé par Madame Cindy Demers et appuyé par Monsieur Ghislain Désaulniers, que le conseil municipal accepte les minutes de ladite séance régulière.

Adopté

No-156-06-12-22

Adoption des comptes:

Il est proposé par Monsieur François Deschênes et appuyé par Madame Nathalie Gaudette, que le conseil municipal accepte les comptes à payer pour un montant de 218,580.68 \$ pour le mois de novembre 2022 ainsi que les salaires pour la période de novembre 2022 pour un montant de 7,928.89 \$.

Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour ces comptes.

Adopté

No-157-06-12-22

Comité Bellefeuille - Adoption du procès-verbal de la réunion du 22 novembre 2022 :

Il est proposé par Madame Nathalie Gaudette et appuyé par Monsieur François Deschênes, d'adopter le compte-rendu de la réunion du Comité Bellefeuille soit celle du 22 novembre 2022.

Adopté

No-158-06-12-22

Comité Bellefeuille - Entente relative à la gestion des lots intramunicipaux et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale:

CONSIDÉRANT que les municipalités d'Authier et d'Authier-Nord étudient la possibilité de faire un regroupement concernant la gestion des lots intramunicipaux de leur municipalité respective;

CONSIDÉRANT que les directrices générales des municipalités ont participé à l'élaboration d'un projet d'entente intermunicipale relative à la gestion des lots intramunicipaux et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale;

CONSIDÉRANT que Madame Rachel Barbe a présenté le projet de la création d'une régie aux élus municipaux le 6 décembre 2022;

CONSIDÉRANT que selon l'échéancier proposé, les municipalités doivent confirmer leur intention de faire partie de la régie intermunicipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Ghislain Désaulniers et appuyé par Madame Nathalie Gaudette et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- **Que** le conseil de la municipalité d'Authier confirme son intention de participer et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale;
- **QUE** le conseil de la municipalité d'Authier nomme Madame Cindy Demers comme représentante de ladite municipalité au comité menant à la constitution de la régie.

Adopté

No-159-06-12-22

Comité Bellefeuille – Adoption de la résolution pour le fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux :

Il est proposé par Monsieur Ghislain Désaulniers et appuyé par Monsieur François Deschênes, que la municipalité d'Authier, déléguée, sur recommandation du comité Bellefeuille et sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'accepter le dépôt du rapport final d'activités du Fonds 22-03-01 – Construction de chemin pour un coût total de projet au montant de \$38,296.80. Un montant de \$12,000.00 proviendra du fonds.

Adopté

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2023-01 concernant l'imposition du taux de taxation pour l'exercice financier 2023:

L'avis de motion concernant le projet de règlement No. 2023-01 portant sur l'imposition du taux de taxation pour l'exercice 2023, est déposé par Madame Cindy Demers.

Adopté

No-160-06-12-22

Résolution adoptant les quotes-parts de la MRCAO pour l'année 2023:

Il est proposé par Madame Cindy Demers et appuyé par Madame Nathalie Gaudette, d'accepter les montants demandés pour les quotes-parts de la MRC pour l'année 2023. Les montants demandés sont : Quotes-parts 2023: \$31,421.34, frais récurrents de l'inforoute: \$200.00, frais récurrents du réseau à large bande: \$344.00 et frais récurrents du système d'information géographique: \$300.00. Le tout pour un montant total de \$31,421.34.

Adopté

No-161-06-12-22

Résolution adoptant l'augmentation salariale des employés municipaux pour l'année 2023 :

Il est proposé par Monsieur Ghislain Désaulniers et appuyé par Madame Nathalie Gaudette, d'accorder une augmentation salariale de 4% à tous les employés municipaux pour l'année 2023. Il est également décrété que les conseillers refusent l'augmentation salariale les concernant pour l'année 2023.

Adopté

No-162-06-12-22

Adoption du calendrier des réunions régulières du conseil municipal 2023:

Il est proposé par Monsieur Ghislain Désaulniers et appuyé par Monsieur François Deschênes, d'adopter le calendrier des réunions régulières de la municipalité pour l'année 2023, tel que présenté par Madame Rachel Barbe, directrice générale.

Adopté

No-163-06-12-22

Résolution adoptant les baux de location pour l'année 2023 :

Il est proposé par Madame Cindy Demers et appuyé par Monsieur Ghislain Désaulniers, d'effectuer une augmentation du tarif des baux de location de 5% pour l'année 2023.

Adopté

No-164-06-12-22

Résolution de création d'un comité d'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels :

CONSIDÉRANT que la municipalité d'Authier est un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c.A-2.1) (ci-après appelée la « *Loi sur l'accès* »);

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la *Loi sur l'accès* par la *Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (2021,c.25);

CONSIDÉRANT que l'article 8.1 a été ajouté à la *Loi sur l'accès*, lequel est entrée en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, le quel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;

CONSIDÉRANT qu'il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organismes en fonction de critères qu'il définit;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la municipalité d'Authier doit constituer un tel comité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Ghislain Désaulniers et appuyé par François Deschênes et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- **QUE** soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès*;
- **QUE** ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la municipalité d'Authier :
 - Du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels, soit la directrice générale et son adjointe;
- **QUE** ce comité sera chargé de soutenir la municipalité d'Authier dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;
- **QUE** si un règlement est édicté par le gouvernement ayant pour effet d'exclure la Municipalité d'Authier de l'obligation de former un tel comité, la présente résolution cessera d'avoir effet à compter de l'entrée en vigueur de ce règlement.

Adopté

No-165-06-12-22

Création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection:

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives* (LQ 2021, c. 31) (« P.L. 49 »);

CONSIDÉRANT qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT que le conseil verra, conformément à la loi, à effectuer annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nathalie Gaudette et appuyé par Madame Cindy Demers et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- **DE CRÉER** un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;
- **QUE** ce fonds sera constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 LERM;

Adopté

No-166-06-12-22

Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses à la tenue d'une élection:

CONSIDÉRANT que par la résolution No-166-06-12-22, la municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection;

CONSIDÉRANT que le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de cette précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour les élections générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

CONSIDÉRANT que conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds montant de 1,000.00 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur François Deschênes et appuyé par Monsieur Ghislain Désaulnier et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- **D'AFFECTER** au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 1,000.00 \$ pour l'exercice financier 2022 ;
- **QUE** les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même *l'excédent de fonctionnement non affecté (ou le fonds général de l'exercice)*.

Adopté

No-167-06-12-22

Contrat de vente concernant l'achat final du bâtiment au cadastre 4 730 006 :

Il est proposé par Madame Cindy Demers et appuyé par Monsieur Ghislain Désaulniers, de faire affaires avec Me Carreau pour rédiger le contrat final de vente en la faveur de la municipalité et que ce dernier soit enregistré et également de mandater Monsieur Yvon Gagné, maire suppléant et Madame Rachel Barbe, directrice générale à signer tous documents nécessaires à la conclusion dudit dossier.

Adopté

No-168-06-12-22

Résolution autorisant des dépenses pour l'installation des nouveaux bureaux municipaux :

Il est proposé par Madame Cindy Demers et appuyé par Monsieur François Deschênes, d'autoriser un montant de \$10,000.00 pour l'installation des nouveaux bureaux municipaux.

Adopté

No-169-06-12-22

Adoption du rapport final PSPS – Des services pour nos familles :

Il est proposé par Madame Cindy Demers et appuyé par Monsieur Ghislain Désaulniers, d'adopter le rapport final PSPS « Des services pour nos familles » et de le faire parvenir à la MRC pour le traitement final.

Adopté

Vente pour non-paiement de taxes – Suivi :

Madame Rachel Barbe, directrice générale, informa le conseil que sur les deux dossiers de vente pour non-paiement de taxes, il y a en un qui fut payé et pour l'autre un huissier sera nécessaire.

Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus municipaux pour l'année 2023;

Madame Rachel Barbe fit le dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil pour l'année 2023, dont Madame Nathalie Gaudette, Madame Angèle Auger, Madame Cindy Demers, Monsieur Ghislain Désaulniers, Monsieur Yvon Gagné et Monsieur François Deschênes.

No-170-06-12-22

Renouvellement de l'adhésion 2023 à la FQM :

Il est proposé par Monsieur François Deschênes et appuyé par Madame Nathalie Gaudette, de procéder au renouvellement de l'adhésion à la FQM pour l'année 2023 au montant de \$1,223.83 taxes incluses.

Adopté

No-171-06-12-22

Demande du téléthon régional de la Ressource :

Il est proposé par Monsieur Ghislain Désaulniers et appuyé par Madame Nathalie Gaudette, de faire un don de \$100.00 au téléthon régional de la Ressource.

Adopté

No-172-06-12-22

Demande de la Fabrique St-Jude d'Authier :

Il est proposé par Madame Cindy Demers et appuyé par Monsieur François Deschênes, de faire un don de \$300.00 à la Fabrique pour leur « Tournée du Père Noël ». Il est à noter que Monsieur Ghislain Desaulniers s'abstient de tous commentaires et de toutes décisions concernant ladite demande car il est un administrateur de la Fabrique.

Adopté

Suivi vitalisation :

Madame Rachel Barbe, directrice générale, fit le suivi au sujet du dossier « vitalisation ».

No-173-06-12-22

Fermeture du bureau pour le temps des Fêtes :

Il est proposé par Monsieur Ghislain Désaulniers et appuyé par Monsieur François Deschênes, de procéder à la fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes, soit du 23 décembre 2022 au 9 janvier 2023 inclusivement.

Adopté

SÉCURITÉ PUBLIQUE / SANTÉ ET LOGEMENT SOCIAL

No-174-06-12-22

Adoption du rapport financier de la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon se terminant le 31 décembre 2021:

Il est proposé par Madame Cindy Demers et appuyé par Madame Nathalie Gaudette, d'approuver le rapport financier de la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon, se terminant le 31 décembre 2021, tel que présenté.

Adopté

Dépôt du rapport d'inspection en sécurité incendie de Proulx & Genesse Inc.

Madame Rachel Barbe, directrice générale, fit le dépôt d'inspection en sécurité incendie des bâtiments à risques élevés et très élevés pour l'incendie. Ce dernier se rapporte à la compagnie Proulx & Genesse Inc.

VOIRIE ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

Information du MTQ :

Un projet d'asphaltage entre Authier et Macamic et ce, probablement en 2023.

HYGIÈNE DU MILIEU

Dépôt de l'étude des alternatives pour la future station d'épuration des eaux usées présenté par Stantec :

Madame Rachel Barbe, directrice générale, fit le dépôt de l'étude des alternatives pour la future station d'épuration des eaux usées.

LOISIRS ET TOURISME

URBANISME

No-175-06-12-22

Mise à jour des règlements d'urbanisme :

Il est proposé par Madame Cindy Demers et appuyé par Madame Nathalie Gaudette, d'abroger la résolution No. 020-02-02-21, octroyant un mandat à Monsieur André Labbé, pour cause de délai déraisonnable.

Adopté

No-176-06-12-22

Mise à jour des règlements d'urbanisme – MRC Abitibi-Ouest :

Il est proposé par Monsieur François Deschênes et appuyé par Madame Cindy Demers, de mandater l'équipe d'urbanisme de la MRC d'Abitibi-Ouest, pour travailler de concert avec l'équipe de travail à la mise à jour des règlements d'urbanisme, en remplacement de Monsieur André Labbé.

Adopté

PAROLE AU MAIRE

Une lettre fut envoyée à un contribuable, concernant le passage des motoneiges.

PÉRIODE DE QUESTIONS

VARIA

SUIVI DES DERNIÈRES RÉUNIONS DES COMITÉS LOCAUX

Comité Jeunesse	:	▪	Rien.
O.M.H.	:	▪	Rien.
Comité Bellefeuille	:	▪	Rien.
M.R.C.	:	▪	Discussion et adoption du budget 2023.
Régie des déchets	:	▪	Rien.
Musée École du Rang 2	:	▪	Augmentation du tarif d'entrée en 2023 et également il n'y aura pas de théâtre.
Âge d'Or	:	▪	Rien.
Régie des incendies	:	▪	Rien.
MADA & PFM	:	▪	Rien.
Centre plein-air	:	▪	Rien.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE:

No-177-06-12-22

Clôture :

Il est proposé par Madame Nathalie Gaudette et appuyé par Madame Cindy Demers, du fait que tous les points à l'ordre du jour ayant été discutés, Monsieur Yvon Gagné, maire suppléant, décrète la levée de l'assemblée à 22h15.

Yvon Gagné, maire suppléant

Rachel Barbe, sec.-très.